

OUVERTURE DU PREMIER ÉTABLISSEMENT EN FRANCE D'UNE SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE (SUCCURSALE)

Formulaires

- Formulaire de déclaration de création d'une société (M0 – intégralité des feuillets).
- Le cas échéant, formulaire de déclaration relative au(x) nom(s) de domaine du ou des sites internet (NDI).

Pièces justificatives

POUR LE RESPONSABLE EN FRANCE¹

- 1 original de la déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation.
- Pour le 94 uniquement**, si le responsable en France n'est pas le responsable de la société étrangère, ajouter un original du pouvoir nominatif donné au responsable en France, signé par le responsable à l'étranger.
 - **Responsable de nationalité française**
- 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité.
 - **Responsable de nationalité étrangère résidant en France**
 - **Pour les ressortissants de l'Union européenne, de l'Islande, de la Norvège, du Liechtenstein, de la Suisse, d'Andorre, de Monaco et de Saint-Marin**
- 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité².
 - **Pour les autres ressortissants**
- 1 copie recto-verso d'un titre de séjour ou 1 copie du récépissé de demande d'un titre de séjour, en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel³, permettant l'exercice d'une activité commerciale⁴.

¹ En cas de présence d'une personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la société (fondé de pouvoir), il faut fournir les mêmes pièces.

² Le cas échéant, accompagnée d'une traduction libre certifiée conforme par le titulaire de la pièce.

³ Pour le 78 et le 92, le titre de séjour n'a pas à être à l'adresse du domicile actuel. Pour le 92, il faut néanmoins ajouter une pièce complémentaire pour justifier de l'adresse actuelle.

⁴ Les titres de séjour qui permettent l'exercice d'une activité commerciale portent les mentions « Entrepreneur/ profession libérale », « Vie privée et familiale » et « Passeport talent ».

Départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

- **Responsable de nationalité étrangère non résidant en France**

- 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité⁵.

POUR L'ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

- **En cas de création de l'activité**

- 1 copie du justificatif du local commercial (bail commercial, acte de sous-location, acte de cession de droit au bail portant mention de l'enregistrement auprès des impôts...).
- OU
- 1 copie du contrat de domiciliation dans une entreprise de domiciliation agréée par la Préfecture.
- OU
- 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom du responsable en France (facture EDF, quittance de loyer, taxe foncière ou d'habitation...) ou, si le responsable en France est hébergé, 1 attestation originale d'hébergement et 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de la personne qui héberge.

- **En cas d'achat ou d'apport d'un fonds de commerce**

- 1 copie de l'acte d'achat ou d'apport portant mention de l'enregistrement⁶ auprès des impôts **et**, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.
- 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.
- Si un avis a été publié au BODACC, 1 copie de l'avis ou de la facture.

- **En cas de location-gérance ou gérance-mandat d'un fonds de commerce**

- 1 copie du contrat de location-gérance ou de gérance-mandat portant mention de l'enregistrement auprès des impôts si le contrat est à durée indéterminée **et**, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.
- 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.

POUR LA SOCIÉTÉ

- 1 copie des statuts à jour de la société étrangère et sa traduction (libre), le cas échéant, en langue française, certifiée(s) conforme(s) par le responsable en France.
- 1 original du titre d'existence de la société étrangère et sa traduction (libre), le cas échéant, en langue française, certifiée conforme par le responsable en France

⁵ Le cas échéant, accompagnée d'une traduction libre certifiée conforme par le titulaire de la pièce.

⁶ Sauf si l'acte est établi par un notaire ; dans ce cas, l'enregistrement peut avoir lieu après la formalité au CFE.

Départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

AUTRES PIÈCES

- En cas d'exercice d'une activité réglementée pour le RCS
- ❑ En fonction de l'activité, 1 copie ou 1 original de l'autorisation ou de la déclaration préalable⁷.
- En cas de signature du formulaire par une autre personne que le responsable en France
- ❑ 1 original du pouvoir nominatif signé par le responsable en France, sauf si les actes comportent la procuration donnée au signataire du formulaire.
 - **Pour le 93 uniquement**, ajouter 1 justificatif de l'identité du bénéficiaire du pouvoir (copie de la pièce d'identité en cours de validité pour une personne physique ou copie d'un extrait K-bis de moins de 3 mois pour une société).

Pour vous aider à préparer votre dossier (formulaire, modèles de document, tarif...), rendez-vous sur notre site à l'adresse <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/formalites>

⁷ Consulter votre CFE.